

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION**

Cotonou, le 17 décembre 2009

Le Conseil des Ministres de l'Union s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 17 décembre 2009, dans les locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Cotonou, en République du Bénin, sous la présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Soumaïla CISSE, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE et le Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), Monsieur Léné SEBGO.

Au titre de la BCEAO, le Conseil, après examen de la situation économique, financière et monétaire de l'Union, s'est réjoui de la poursuite de la détente de l'inflation dans la zone amorcée depuis le début de l'année 2009.

Les Ministres ont relevé que les effets de la reprise de l'activité économique au plan international tardent à se manifester sur les économies des Etats membres de l'Union. Ils ont noté que, malgré les incertitudes qui caractérisent le contexte actuel, les perspectives économiques de l'Union laissent apparaître une légère amélioration en 2010 par rapport aux performances de l'année 2009. Pour consolider cette tendance favorable, le Conseil a recommandé la mise en œuvre diligente de l'ensemble des mesures de soutien à l'activité économique prises au plan communautaire pour l'apurement des arriérés de paiement intérieurs des Etats, la relance de la production agricole vivrière et la résolution de la crise énergétique.

Les Ministres ont également demandé l'accélération de la mise en œuvre des mesures arrêtées lors de leur réunion extraordinaire du 20 novembre 2009, en vue d'une meilleure coordination des émissions de titres publics et d'une couverture adéquate des besoins de financement des Etats sur le marché financier régional.

Les Ministres ont décidé de consacrer une session extraordinaire, au cours du premier trimestre de l'année 2010, au mécanisme de revue par les pairs au niveau du Conseil.

Le Conseil s'est félicité de l'orientation accommodante imprimée à la politique monétaire par la Banque Centrale. Il a exhorté les établissements de crédit de l'Union à soutenir les efforts de relance de l'activité économique dans l'union, par la répercussion des décisions de politique monétaire de la Banque Centrale sur les taux débiteurs et le volume du crédit.

Les Ministres ont décidé de conduire, de concert avec le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), les actions nécessaires pour une résolution de la question de la concurrence normative qui existe entre, d'une part, le droit bancaire et financier de

ces deux zones et, d'autre part, le droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le Conseil a, par ailleurs, approuvé les orientations pour la mise en place d'un marché hypothécaire et de la titrisation dans l'UEMOA, et instruit les Organes et Institutions communautaires à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place, dans les meilleurs délais, de ce segment important du marché financier régional.

Le Conseil a pris acte de l'état d'adoption des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO ainsi que de celle des textes juridiques transmis par la BCEAO pour insertion dans les ordres juridiques internes des Etats membres de l'Union. Il a invité les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer et finaliser le processus d'adoption des textes de la Réforme Institutionnelle.

Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil a pris connaissance des conclusions des travaux de la 78^{ème} session de la Commission Bancaire, tenue le 14 décembre 2009

Au titre du Conseil Régional, les Ministres ont d'abord approuvé le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 25 septembre 2009 à Lomé, au Togo.

Ils ont ensuite procédé à l'approbation du budget du CREPMF pour l'année 2010.

Les membres du Conseil ont également pris connaissance de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du troisième trimestre de l'année 2009.

Ils ont enfin été informés de la prestation de serment, ce jour, des nouveaux membres du Conseil Régional et de son Président. Il s'agit de :

Monsieur Léné SEBGO, Président, Membre représentant le Burkina Faso ;

Madame Yémalin Viviane Agnès HOUENOU-KANEHO, Membre représentant la République du Bénin ;

Monsieur Lami BLE, Membre représentant la République de Côte d'Ivoire ;

Monsieur Sidi Mohamed TRAORE, Membre représentant la République du Mali ;

Monsieur Babacar CISSE, Membre représentant la République du Sénégal ;

Monsieur Mathèrunwa GNAGNA-WAKA, Membre représentant la République togolaise ;

Monsieur Fernando Jorge RIBEIRO, Membre, Magistrat ;

Monsieur Taïbou MBAYE, Membre, Expert-Comptable.

Au titre de la BOAD, le conseil a approuvé la Note sur l'actualisation de la Déclaration de Politique Générale, les perspectives financières 2009-2013 ainsi que la Proposition de modalité de prise en charge par les Etats, des frais financiers des bons admissibles en représentation des réserves obligatoires des banques, auprès de la BCEAO.

Les Ministres ont pris connaissance de différents dossiers concernant notamment le projet de budget d'équipement et de fonctionnement de l'exercice 2010, la concessionnalité des prêts de la BOAD aux Etats membres de l'UEMOA, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la Banque au 30 novembre 2009, l'état d'avancement du projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA, la proposition de création d'un comité de crédit au sein du conseil d'Administration de la BOAD, le rapport d'exécution de l'émission de bons BOAD 2009-2016, la mise en place d'un Schéma Directeur Informatique 2009-2013, le projet de refinancement de créances souveraines UEMOA et des décisions de la 75^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenue à Cotonou, le 15 décembre 2009.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a examiné et adopté des projets de textes touchant plusieurs domaines de l'intégration.

Les membres du Conseil ont d'abord examiné la situation économique et financière des économies de l'Union en 2009 et les perspectives pour 2010. Ils ont noté le ralentissement du taux de croissance économique qui restera toutefois au dessus de la moyenne relevée au niveau des économies de l'Afrique subsaharienne en 2009. Afin de donner plus d'impulsion à l'activité économique, le Conseil des Ministres a souligné l'impérieuse nécessité de consolider le climat de paix actuel dans l'Union et d'accélérer le rythme de mise en œuvre des réformes pouvant impulser l'investissement.

Les membres du Conseil se sont ensuite préoccupés de la situation difficile des finances publiques qui se traduit par des déficits budgétaires élevés et des accumulations de nouveaux arriérés de paiement intérieur. Le Conseil tout en félicitant les Institutions régionales pour les efforts déployés pour atténuer l'impact des accumulations sur l'activité économique, l'emploi et la stabilité du système financier, a invité les Etats membres à prendre des mesures appropriées afin de contenir la forte progression des dépenses courantes et d'apurer le stock d'arriérés de paiement intérieur à travers, notamment, le recours au marché de la dette publique.

Au terme de l'examen des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2010-2014, le Conseil a adopté les projets de Décisions y relatifs.

Les membres du Conseil ont ensuite examiné et adopté un projet de Décision portant Programme d'Appui aux réformes du cadre harmonisé des Finances Publiques au sein de l'UEMOA.

L'objectif visé par cet acte communautaire est de permettre à la Commission de disposer du cadre juridique nécessaire pour son appui aux Etats membres dans la mise en œuvre des Directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.

Le Conseil a également adopté deux projets de Décisions portant, respectivement, adoption des critères et indicateurs de la transition fiscale au sein de l'UEMOA et création du dispositif institutionnel de suivi du Programme de Transition Fiscale au sein de l'Union.

La Décision portant adoption des critères et indicateurs offre à la Commission et aux Etats de l'Union des outils pour évaluer la performance des administrations fiscales et douanières et suivre le niveau de mobilisation des ressources fiscales, au regard des critères fixés par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA, notamment le critère du taux de pression fiscale.

La Décision portant création du dispositif institutionnel de suivi du Programme de Transition Fiscale au sein de l'UEMOA met en place des Comités Nationaux et un Comité Régional de pilotage de la transition fiscale.

L'adoption de ces deux textes permet de créer un mécanisme pour le suivi de l'exécution du Programme de Transition Fiscale, dont l'un des objectifs fondamentaux est l'amélioration significative du niveau de mobilisation des recettes fiscales dans les Etats de l'Union et l'accroissement de la part des recettes de la fiscalité intérieure dans les ressources fiscales totales.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le Conseil a adopté un projet de Décision portant nomination des membres et du Président et du jury du Diplôme d'Etudes Supérieures en

Comptabilité et Gestion Financière au sein de l'UEMOA. Les membres du Conseil ont ainsi actualisé leur précédente Décision de nomination des membres et du Président de ce jury, pour la période académique 2005-2008.

Ils ont, dans le même cadre, adopté un projet de Décision portant nomination des membres et du Président du jury du Diplôme d'Expertise Comptable et Financière au sein de l'UEMOA, pour la période académique 2009-2012.

Dans le domaine de la Facilitation des Transports et Transit Routiers, le Conseil a examiné et adopté un projet de Règlement portant régime juridique des Postes de Contrôle Juxtaposés aux frontières des Etats membres de l'UEMOA. Cet instrument juridique dote les Postes de Contrôle Juxtaposés d'un statut, réglemente les modalités de juxtaposition des Administrations des deux Etats frontaliers concernés et définit les règles de fonctionnement applicables sur la plateforme des Postes.

Le Conseil a également adopté un projet de Décision modifiant les articles 2 et 5 de la Décision N°08/2001/CM/UEMOA du 26 novembre 2001, portant adoption et modalités de financement d'un Programme Communautaire de Construction de Postes Juxtaposés aux frontières entre les Etats membres de l'UEMOA.

Le Conseil a, à travers cet instrument juridique, arrêté des règles facilitant la construction des Postes de Contrôle Juxtaposés. Ces règles prévoient la construction de ces Postes, non seulement sur les ressources propres de l'Union, avec l'appui de partenaires au développement, mais également, sur des ressources provenant du secteur privé. Elles permettent d'ouvrir à la concurrence la gestion et l'exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés aux entreprises privées de la sous-région et aux entreprises internationales.

Les membres du Conseil ont enfin adopté un projet de Décision portant création et gestion des corridors de l'Union permettant à la Commission de disposer d'un cadre juridique à cet effet.

Cet acte communautaire crée les corridors de l'Union, détermine leurs organes de gestion, ainsi que leur mode de financement et de fonctionnement.

En application des dispositions de l'article 7 du Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée Bissau a été porté à la présidence du Conseil, en remplacement de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, dont le mandat est arrivée à expiration. Les membres du Conseil ont remercié et félicité le Ministre DIBY pour sa hauteur d'esprit et la qualité avec laquelle il a dirigé leurs débats.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour au Bénin, expriment à son Excellence, Docteur Boni YAYI, Président de la République du Bénin, au Gouvernement ainsi qu'au peuple béninois leur profonde gratitude.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2009

Le Président du Conseil des Ministres,

Charles Koffi DIBY